

Ref : JMB/DAF/005/07/2025

Décision n°005-2025
Portant délégation de signature spécifique
au responsable de l'Equipe projet Restructuration du site de Mamoudzou et
de la construction du second site de Combani

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE MAYOTTE,

- Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu l'arrêté de l'Agence régionale de santé de Mayotte du 05 juin 2025 prononçant la nomination en qualité de directeur par intérim du Centre Hospitalier de Mayotte, Jean-Michel BEAUMARCHAIS, à compter du 01 juillet 2025 au 31 août 2025.
- Vu la circulaire interministérielle DGCP/6B/DHOS/F4 n°2002-634 du 31 décembre 2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures.
- Vu l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier de Mayotte en date du 10 juin 2025 ;

DECIDE

Article 1 – Objet de la délégation

La présente décision précise les modalités de la délégation de signature consentie à Monsieur **Manuel VIEIRA**, ingénieur, **responsable de l'Équipe Projet Restructuration du site de Mamoudzou et de la construction du second site de Combani**, dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Article 2 – Étendue de la délégation

Délégation de signature est donnée à Monsieur Manuel VIERIA, pour l'ensemble des actes, correspondances et décisions relatifs aux activités suivantes :

- Pilotage des opérations de restructuration du site de Mamoudzou et de la construction du second site hospitalier de Combani ;
- Gestion des projets, des opérations techniques, et des prestations relevant de ses attributions ;
- Suivi de la politique QSE et de gestion des risques associés à ses activités ;
- Gestion administrative courante des marchés publics (MAPA, demandes de devis) relative aux opérations des travaux
- Signature des documents liés à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine, à l'exception des décisions d'attribution ou de rejet et des actes d'engagement (signés par le Directeur) ;
- Signature des bons de commande, ordres de service, correspondances, attestations de service fait et bons de réception ;
- Notification des marchés ;
- Engagement et liquidation de dépenses dans la limite des crédits notifiés ;

- Participation à l'élaboration du projet d'établissement et des politiques immobilières ;
- Suivi des prestations confiées à des prestataires extérieurs ;
- Encadrement des équipes placées sous sa responsabilité ;

Article 3 – Délégation en astreinte

Monsieur Manuel VIEIRA dispose également d'une délégation permanente de signature pour toute décision relevant de ses attributions dans le cadre de l'astreinte technique.

Article 4 – Modalités d'exécution

Le délégataire rend compte au Directeur général par intérim de toute difficulté rencontrée dans l'exécution de la présente délégation. Celle-ci pourra être suspendue ou retirée à tout moment par décision expresse du Directeur général.

Article 5 – Publicité et communication

La présente décision sera :

- Publiée au **recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte** ;
- Communiquée au **comptable public** et aux **membres du Conseil de surveillance** ;
- Affichée au sein de l'établissement sur les panneaux dédiés ;
- Mise en ligne sur le **site internet du CHM**.

Fait à Mamoudzou, le 01 juillet 2025

Le Délégant

Jean-Michel BEAUMARCHAIS

Directeur général par intérim



Le Délégué

Manuel VIEIRA

Responsable de l'Equipe Projet

Transmission :

Pour notification

- Monsieur Manuel VIEIRA

Pour communication

- Comptable du CHM
- Membres du conseil de surveillance du CHM

Pour publication

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte
- Site internet du Centre hospitalier de Mayotte

Pour information

- Equipe de direction du CHM